



Charte environnementale des acteurs de la filière Cuisines Professionnelles et Métiers de bouche

Cette charte se place dans le cadre de l'accord entre le SYNEG et ECOLOGIC pour officialiser le lancement d'une filière "Cuisines Professionnelles & Métiers de bouche" sous le logo fédérateur VALO RESTO PRO®.

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux producteurs, bureaux d'étude, installateurs et utilisateurs d'équipements de grandes cuisines. Elle engage les signataires de cette charte à travailler dans le sens de l'amélioration continue de l'environnement et en particulier :

Respecter

- L'environnement et sa réglementation associée,
- Les réglementations : DEEE, DEA, Fluides, Piles & Accumulateurs,
- La traçabilité des déchets,
- Pour les producteurs au sens de la réglementation, les obligations déclaratives auprès du registre national des producteurs.

Informers

- Les salariés des sociétés signataires du devoir de respect de la charte,
- Les clients de la démarche volontariste des signataires de la charte,
- Les clients du contexte réglementaire et des obligations qui en découlent, notamment en matière de gestion des déchets,
- Les acteurs du métier sur les filières et les méthodes de valorisation en matière de déchets.

Agir & promouvoir

- Améliorer la gestion des déchets,
- Proposer la collecte des déchets dans le cadre des chantiers,
- Collecter ou faire collecter les DEEE & DEA par le biais d' ECOLOGIC et ses partenaires,
- Adopter des attitudes et décisions éco-responsables.

S'engager

- A utiliser le label VALO RESTO PRO® et sa charte associée exclusivement dans le cadre d'une adhésion au dispositif de collecte mis en place en partenariat avec ECOLOGIC.



Avril 2020